

Hors Cher : Liste des servitudes d'utilité publique

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHAROST	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SMEACL de Châteauneuf-Lapan 3 grande rue 18190 Chateauneuf-sur-Cher	
CHAROST	AC1	Domaine des "Cloires" : parc paysager et son extension boisée vers le sud, jardin fruitier et potager, ensemble des éléments bâtis du parc et du jardin fruitier et portager en totalité, la maison d'habitation en totalité. Cad : ZL 77.109.170 lieut-dit "les Cloires", ZK 131 lieu-dit "En Vève" Inscription par arrêté préfectoral du 21 décembre 2020.	loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHAROST	AC1	Collégiale Saint-Michel : Eglise (cad. ZB 76) classement par arrêté du 28 novembre 1910.	loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CHAROST	EL7	- Voie communale : * Rue des fossés et du Moulin : arrêté préfectoral du 30 avril 1881	Voies communales - décret n° 64.262 du 14 mars 1964 chapitre III	Voies communales Mairie de Charost Place de la mairie 18290 Charost	
CHAROST	EL7	- Voie communale : * Rue des 4 vents : délibération de la commission départementale en date du 21 août 1889	Voies communales - décret n° 64.262 du 14 mars 1964 chapitre III	Voies communales Mairie de Charost Place de la mairie 18290 Charost	
CHAROST	EL7	- Voie communale : * Chemins des Grulerons : décision du conseil municipal du 29 juin 1978 – approbation préfectorale du 24 juillet 1978	Voies communales - décret n° 64.262 du 14 mars 1964 chapitre III	Voies communales Mairie de Charost Place de la mairie 18290 Charost	
CHAROST	EL7	RN 151 : ordonnance royale du 5 février 1839 modification du 21 août 1877	Routes nationales - décret n° 62.1245 du 20 octobre 1962	Routes nationales Direction Départementale des Routes du Centre Ouest Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs 87032 Limoges	
CHAROST	EL7	RD 88 : rue de Béthune Charost délibération de la commission départementale en date du 21 août 1889	Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide- route de Guerry 18000 Bourges (pour RD)	
CHAROST	EL7	RD 18 : décision de la commission départementale en date du 16 mars 1873	Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide- route de Guerry 18000 Bourges (pour RD)	
CHAROST	EL7	RD 149 : décision du conseil général en date du 19 juillet 1906	Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide- route de Guerry 18000 Bourges (pour RD)	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHAROST	I4	- Réseaux de distribution : - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
CHAROST	I4	- réseaux de transport : * 400 kv Eguzon – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport Réseau de Transport d'Electricité (RTE) GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
CHAROST	PM1	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI de l'Arnon)	arrêté préfectoral le 13 Octobre 2004 .	DDT 18/SER	
CHAROST	PT1	Centre de Charost / Le Buisson Monsieur zone de garde r = 500 m zone de protection r = 1500 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
CHAROST	PT2	Centre de Charost / Le Buisson Monsieur n° ANFR 0180140072 zone primaire de dégagement r = 200 m zone secondaire de largeur 126 m et de longueur 600 m (en direction de Viezon) zone secondaire de largeur 140 m et de longueur 500 m (en direction de Saint Amand Montrond)	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
CHAROST	PT2	Liaison hertzienne de Viezon / Le petit rateau à Charost / Le buisson Monsieur zone spéciale de dégagement l = 126 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
CHAROST	PT2	Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 140 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
CHAROST	PT3	Câble GD 27 301	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHAROST	PT3	Câble RG 18.08	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHAROST	PT3	Câble RG 18.079	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHAROST	PT3	Câble FO18-526	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHAROST	PT3	Câble RG 18776	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHAROST	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CHEZAL-BENOIT	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SMEACL de Châteauneuf-Lapan 3 grande rue 18190 Chateauneuf-sur-Cher	
CHEZAL-BENOIT	AC1	Abbaye Saint Pierre : le bourg (centre hospitalier spécialisé) - abbatale (cad. B1, 90) classement par arrêté du 18 mai 1908 - murs de clôture nord (sépare les parcelles B1, 196, 197 198, 199, des parcelles B1, 215 et 216) et sud (sépare la parcelle B1, 185 des parcelles B1, 194 et 195) ; chapelle dite « des Morts » en totalité (B1, 188) ; bâtiments réguliers du 18è siècle, en totalité (B1, 188) ; façades et toitures du corps transversal sud, construit au 19è siècle (B1, 188) ; caves situées sous l'aile ouest du cloître, détruite (B1, 188) ; caves situées sous la maison (B1, 191) ; jardin et ses murs de clôture (B1, 168) ; grange en totalité (B1, 194) inscription par arrêté du 26 septembre 1994	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHEZAL-BENOIT	AS1	captage dit de « l'hôpital » avec périmètres de protection éloignée et rapprochée	AP N° 2008.1.1009 du 29 août 2008	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
CHEZAL-BENOIT	EL7	RD 18 (approuvé le 03/09/1872)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges (pour RD)	
CHEZAL-BENOIT	EL7	RD 65 (approuvé le 03/10/1872)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges (pour RD)	
CHEZAL-BENOIT	I4	réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
CHEZAL-BENOIT	PT3	câble RG 18050	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHEZAL-BENOIT	PT3	câble RG 18146	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHEZAL-BENOIT	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
LA CHAPELLE-MONTLINA	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP de Sancergues	
LA CHAPELLE-MONTLINA	AS1	Périmètre de protection rapprochée du captage de « L'île du Lac » sur la commune d'Herry,	arrêté préfectoral du 27 mai 1998	Agence Nationale de Santé du Centre (ARS) 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LA CHAPELLE-MONTLINA	AS1	Périmètre de protection rapprochée du captage des «Sables» sur la commune d'Herry,	arrêté préfectoral du 8 novembre 2011	Agence Nationale de Santé du Centre (ARS) 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
LA CHAPELLE-MONTLINA	EL2 bis	police et conservation du domaine public fluvial du canal latéral à la Loire	Code général de la propriété des personnes publiques : article L 2111-10 consistance du domaine public artificiel articles L 2122-1 à 16 utilisation du domaine public articles L 2124-6 à L 2124-15 utilisation du domaine public articles L 2132-5 à 11 police de la conservation prise d'eau article L 2142-1 déclassement du domaine public fluvial article L 3111-2 inaliénabilité du domaine public fluvial article L 5261-2 régime domanial des eaux article 5331-15 utilisation des eaux du domaine public	VNF Direction Territoriale Centre-Bourgogne 13 avenue Albert 1er CS 36229 21062 DIJON Cédex	
LA CHAPELLE-MONTLINA	EL3	la Loire servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	
LA CHAPELLE-MONTLINA	I4	- réseaux de transport : lignes HTB * 63 KV la Charité sur Loire – Sancerre	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LA CHAPELLE-MONTLINA	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA - BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
LA CHAPELLE-MONTLINA	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du fleuve « Loire ») Val de la Charité	arrêté préfectoral le 11 juin 2002	DDT 18/SER	
LA CHAPELLE-MONTLINA	PT3	Câble GD 7202	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LA CHAPELLE-MONTLINA	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-AMBROIX	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SMEACL de Châteauneuf-Lapan 3 grande rue 18190 Chateauneuf-sur-Cher	
SAINT-AMBROIX	AS1	Captage « Harpé » (périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée)	- arrêté interpréfectoral du 24 juin 1997	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-AMBROIX	EL7	RD 99E plan approuvé par la commission départementale le 28 avril 1875	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-AMBROIX	EL7	RD 84 plans approuvé par le conseil général les 1er -14 et 17 août 1875	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-AMBROIX	I4	- réseau de transport : Ligne HTB * 225 KV Eguzon – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR-SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-AMBROIX	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAINT-AMBROIX	PM1	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI de l'Arnon)	arrêté préfectoral le 13 Octobre 2004 .	DDT 18/SER	
SAINT-AMBROIX	PT3	câble RG 18079	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-AMBROIX	PT3	Câble FO 0228	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-AMBROIX	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	